



LA CAUTION LOCATIVE ETUDIANTE - CLE -



A QUI S'ADRESSE LA CLÉ ?

La CLE est une garantie de l'Etat permettant aux étudiants n'ayant pas de garant personnel de faciliter l'accès à un logement. La CLE est gérée par les CROUS. Elle est disponible dans toutes les académies, hors Outre-Mer.

Ce dispositif peut bénéficier à tous les étudiants :

- disposant de revenus mais sans caution familiale, amicale ou bancaire,
- cherchant à se loger en France, pour leurs études,
- âgés de moins de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année de signature du bail ;
- âgés de plus de 28 ans au 1^{er} septembre de l'année de signature du bail sous réserve d'être doctorants ou post-doctorants de nationalité étrangère (*doctorat obtenu depuis moins de 6 ans, occupant un poste de chercheur non titulaire au sein d'une unité ou laboratoire de recherche dans le cadre d'un CDD*).

La garantie est personnelle. Une cotisation à hauteur de 1,5% du montant du loyer à un fonds mutualiste est demandée.

Si le logement est loué en colocation, chaque colocataire doit faire une demande de garantie et satisfaire à ces conditions. Le bail ne doit pas comporter de clause de solidarité. Tout bénéficiaire, agissant avec d'autres solidairement pour une même location, ne pourra bénéficier simultanément que d'une seule garantie relevant du dispositif. La colocation solidaire implique une convention par bail, un seul dossier de garantie, un étudiant représentant la colocation et une cotisation partagée entre les colocataires.

Pour les colocations dans lesquelles le bailleur n'impose pas la solidarité, chaque bénéficiaire pourra bénéficier individuellement du dispositif de garantie pour son propre engagement locatif, soit, un dossier de garantie par étudiant, un contrat de location de colocation détaillant les quotes-parts respectives de chaque colocataire et une cotisation individuelle pour chacun.

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE CAUTION ?

La demande de CLE s'effectue directement depuis le site internet Lokaviz (<http://www.lokaviz.fr/>), l'étudiant doit créer un compte pour pouvoir accéder à son espace personnel. Une fois identifié, l'étudiant se rend dans le menu principal, clique sur "ma caution locative" afin de pouvoir accéder au formulaire de demande de CLE à compléter.